

# Fiche de données de sécurité

Désignation des articles : Encre test et stylo test, 28 – 72 mN/m

conformément au règlement REACH 1907/2006/CE et 453/2010/CE

révisé le : 28/10/2021, Version 01.01

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateurs de produit

Désignation des articles : Encre test et stylo test 28 – 72 mN/m, préparation chimique

Numéro de registre REACH

Aucun numéro de registre n'est disponible pour ce mélange, étant donné que ses composants ou son utilisation sont dispensés d'enregistrement conformément à l'article 2 du règlement (CE) REACH N° 1907/2006, que le tonnage annuel n'exige aucun enregistrement ou que l'enregistrement est prévu à une date ultérieure.

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Mélange de solvants pour application sur surface solide, à des fins de mesure de l'énergie de surface. Aucune autre utilisation prévue.

#### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune connue

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

POLYMIX - 6, rue de l'industrie - 68126 BENNWIHR-GARE

Email : matiere@polymix.eu

Téléphone : +33 (0) 3 89 20 13 80

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)9 75 18 14 07 (CHEMTREC)

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.)

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) N° 1272/2008.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008)

Pictogramme - aucun(e)

Mention d'avertissement aucun(e)

Mention de danger aucun(e)

Conseils de prudence aucun(e)

### Autre

Les encres rouge, bleue et verte ne contiennent pas de substances classées comme dangereuses ou dangereuses pour la santé au-delà de la limite de considération prévue par la législation européenne. L'encre incolore ne contient pas de substances classées comme dangereuses ou dangereuses pour la santé par la législation européenne.

### 2.3 Autres dangers

Le mélange ne remplit pas les critères pour la classification en tant que PBT ou vPvB.

On ne peut formellement exclure l'existence éventuelle d'autres propriétés dangereuses.

Le produit doit être manipulé avec toutes les précautions d'usage en matière de produits chimiques.

## 3. Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Dans le cas de ce produit, il s'agit d'un mélange.

### 3.2 Mélanges

	Identificateur de produit	Concentration	Classification conforme au règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Mélange de solvant(s) et de solide(s) dissous contenant les groupes fonctionnels suivants : alcool, éther de glycol, carboxyle, amide et eau dans des proportions différentes selon la classification.	-	100,00%	Aucune classification

Env. 0,1 % pigment

Substance présentant une limite d'exposition sur le lieu de travail :

(2-méthoxyméthyléthoxy)propanol - N° CAS : 34590-94-8

## 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Indications générales : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. En cas de survenue de troubles de santé, consulter un médecin.

En cas d'inhalation : En aérosol : Rincer la bouche, donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de précautions

En cas de contact avec la peau : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver / doucher la peau à l'eau.

En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant quelques minutes.

Le cas échéant, si possible enlever les lentilles de contacts. Rincer encore.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche immédiatement et abondamment, faire boire immédiatement de l'eau (2 verres maximum), consulter un médecin

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Narcose, irritations, vertiges, diarrhée, migraine, autres cf. section 11

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de perte de conscience : Prévenir les urgences

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : CO<sub>2</sub>, mousse, poudre

Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion possibles : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxyde d'azote, acroléine.

Inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager au sol. En cas de chauffage intense, la formation de mélanges explosifs avec l'air est possible. En cas d'incendie, possible apparition de gaz d'incendie ou de vapeurs. En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être libérées : oxyde d'azote, acroléine.

# Fiche de données de sécurité

Désignation des articles : Encre test et stylo test, 28 – 72 mN/m

conformément au règlement REACH 1907/2006/CE et 453/2010/CE

révisé le : 28/10/2021, Version 01.01

## 5.3 Indications

### Équipement spécial en cas de lutte contre le feu :

Station dans la zone de danger uniquement équipé d'un appareil respiratoire autonome. Éviter le contact avec la peau par le respect d'une distance de sécurité ou le port de vêtements de protection appropriés.

### Informations supplémentaires

Refroidir le contenant avec de l'eau pulvérisée en respectant une distance de sécurité. Précipiter les vapeurs se dégageant avec de l'eau. Ne pas laisser les eaux d'extinction atteindre les eaux de surface ou la nappe phréatique.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Indications pour le personnel non formé : Éviter tout contact avec la substance. Ne pas respirer les vapeurs / aérosols. S'assurer d'une ventilation adéquate. Déblayer les zones de danger, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

Indications pour les forces d'intervention : Équipement de protection : cf. section 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas laisser s'écouler dans des canalisations

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Essuyer les petites quantités de fluide écoulé (jusque 50 ml env.) avec un chiffon ou un essuie-tout ; absorber les plus grandes quantités avec un matériau liant et neutralisant les liquides, par ex. Chemizorb® ou Vermiculite®. Éliminer les déchets. Nettoyer.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Respecter les mesures de protection définies aux sections 7, 8 et 13. Indications relatives à l'élimination des déchets cf. section 13

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les indications de l'étiquette. Ne pas laisser de contenants ouverts. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Éviter tout contact avec des oxydants.

### Précautions de manipulation

#### Mesures d'hygiène

Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Se laver les mains et le visage après la fin du travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Protéger de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Entreposer le contenant hermétiquement fermé dans un endroit sec entre +15 °C et +25 °C.

Entreposer sur une cuve de réception ou dans un endroit équipé d'un sol résistant aux solvants, de sorte que la protection de la nappe phréatique soit garantie en cas de fuite.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

En dehors des utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation finale n'est prévue.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### (2-MÉTHOXYMÉTHYLÉTHOXY)PROPANOL

Composants nécessitant le contrôle de valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants

Base	Valeur	Paramètres de contrôle	Remarques
(2-méthoxyméthyléthoxy)propanol (34590-94-8)			
UE ELV	Effet cutané		Provoque des réactions cutanées
	Moyenne journalière TWA	50 ppm 308 mg/m3	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
	Remarques	Indique la possibilité que de plus grandes quantités de la substance soient absorbées par la peau. Indicatif	
	VME :	50 ppm 310 mg/m3	Valeur limite maximale 1 Type d'exposition : Vapeur et aérosol.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures techniques de protection

Les mesures techniques et le recours à des procédures de travail adaptées sont prioritaires par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection individuelle. Cf. section 7.

#### Mesures de protection individuelle

Les moyens de protection individuelle doivent être déterminés en fonction du lieu de travail ainsi que de la concentration et de la quantité de substances dangereuses. La résistance chimique des moyens de protection doit être vérifiée auprès des fournisseurs.

#### Mesures d'hygiène

Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Protection préventive de la peau (crème protectrice) recommandée. Se laver les mains et le visage après la fin du travail.

#### Protection des yeux/du visage

Utiliser des lunettes munies de protections latérales.

#### Protection des mains

Contact total :

Matériau des gants : polychloroprène - Épaisseur des gants : 0,65 mm - Délai de pénétration : > 480 min

Contact par éclaboussures :

Matériau des gants : latex naturel - Épaisseur des gants : 0,6 mm - Délai de pénétration : > 120 min

Les gants de protection à utiliser doivent répondre aux spécifications de la directive européenne 89/686/CEE ainsi qu'à la norme EN 374 qui en découle.

# Fiche de données de sécurité

Désignation des articles : Encre test et stylo test, 28 – 72 mN/m

conformément au règlement REACH 1907/2006/CE et 453/2010/CE

révisé le : 28/10/2021, Version 01.01

*Protection respiratoire* - Nécessaire en cas de vapeur/aérosols. Filtre recommandé : A(-P2)

*Autres mesures de protection* - Vêtements de protection en cas de manipulation de grandes quantités

*Limitation et contrôle de l'exposition environnementale* -

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

*9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles*

Forme :		liquide
Couleur :		rouge, vert, bleu ou incolore
Odeur :		non spécifique,
pH pour 100 g/l H <sub>2</sub> O :	(20 °C)	6-9
Température de fusion :		env. 12 °C
Température d'ébullition :		> 100 °C
Température d'allumage :		≥ 200 °C
Point éclair :		≥ 80 °C
Limites d'explosivité :		non disponible
Pression de vapeur :	(20 °C)	env. 20 hPa
Densité de vapeur relative :		non disponible
Densité :		env. 1 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)	très soluble

*9.2 Autres indications*

Aucune.

## 10. Stabilité et réactivité

*10.1 Réactivité*

Cf. section 10.3.

*10.2 Stabilité chimique*

Le produit est chimiquement stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

Hygroscopique.

*10.3 Possibilité de réactions dangereuses*

Dans le cas d'un usage conforme, aucune réaction dangereuse n'est à craindre. En cas de chauffage intense, la formation de mélanges explosifs avec l'air est possible. Réactions violentes possibles avec : oxydants, agents réducteurs, halogénures d'acyle, anhydride d'acide

*10.4 Conditions à éviter*

Chauffage intense

*10.5 Matières incompatibles*

Aucune connue

*10.6 Produits de décomposition dangereux*

En cas d'incendie : cf. point 5

## 11. Informations toxicologiques

*11.1 Informations sur les effets toxicologiques*

PROPRIÉTÉS ATTENDUES EN RAISON DES COMPOSANTS DE LA PRÉPARATION :

*Toxicité aiguë*

TRGS 50 (voie orale, rat) : > 5000 mg/kg. (Ne contient aucune substance à toxicité inconnue)

LD 50 (voie cutanée, lapin) : > 3000 mg/kg. (Contient une substance à toxicité inconnue)

*Irritation*

Test d'irritation de la peau (lapins) : légères irritations.

Test d'irritation des yeux (lapins) : Irritation oculaire – ensemble des composants

*Sensibilisation*

négatif ; test épicutané (humain et cobayes, ensemble des composants)

*Génotoxicité*

Mutagenicité bactérienne : négatif ; test d'Ames/OCDE 471 (ensemble des composants)

*Autres indications toxicologiques*

En cas d'inhalation : légères irritations des voies respiratoires, des poumons.

Légères irritations au niveau de : peau, muqueuses.

Après absorption de grandes quantités : narcose, vomissements, maux de ventre, migraines, vertiges, diarrhée, cyanose

Risque d'absorption cutanée

Carcinogénicité - Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction - Aucune information disponible.

Tératogénicité - Pas assez d'informations disponibles pour tous les composants.

Toxicité spécifique à certains organes - exposition unique - Aucune information disponible.

Toxicité spécifique à certains organes - exposition répétée - Aucune information disponible.

Toxicité en cas d'inhalation - Aucune information disponible.

*11.2 Information supplémentaire*

Étant donné que l'ensemble des propriétés toxicologiques ne sont pas disponibles pour chacun des composants de ce mélange, l'existence d'autres propriétés dangereuses ne peut être formellement exclue. Le mélange doit être manipulé avec toutes les précautions d'usage en matière de produits chimiques. Uniquement pour les utilisateurs professionnels.

## 12. Informations écologiques

PROPRIÉTÉS ATTENDUES EN RAISON DES COMPOSANTS DE LA PRÉPARATION

*12.1 Toxicité*

Toxicité pour les poissons : LC<sub>50</sub> > 5000 mg/l (sur des *Carassius auratus*, *Danio rerio* ou *Pimephales promelas*)

Toxicité pour les daphnies : EC<sub>50</sub> > 800 mg/l (*Daphnia Magna*)

*12.2 Persistance et dégradabilité*

Entre 63 et 98 % (OECD 301C, 301F, 302B,

Légère biodégradabilité

Halogène org. adsorb. (AOX) : le mélange ne contient aucun halogène organique.

*12.3 Potentiel de bioaccumulation*

Log P(o/w) : < 0,001 (évalué à partir des composants individuels, tous les composants ont un Log P(o/w) déterminé de façon expérimentale : < 0,001). Aucun potentiel de bioaccumulation significatif n'est à craindre (log P(o/w) < 1) (Littérature).

## Fiche de données de sécurité

Désignation des articles : Encre test et stylo test, 28 – 72 mN/m

conformément au règlement REACH 1907/2006/CE et 453/2010/CE

révisé le : 28/10/2021, Version 01.01

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance / ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

#### Autres indications écologiques

Ne pas laisser atteindre les cours d'eau, les eaux usées ou les sols. Aucune atteinte à l'environnement n'est à craindre en cas de manipulation et d'utilisation conforme.

*comme un guide uniquement. POLYMIX décline toute responsabilité pour les dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec ces produits chimiques.*

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produit doivent être éliminés dans le respect de la directive relative aux déchets 2008/98/CE ainsi que selon les prescriptions des autorités nationales et régionales. Garder les produits chimiques dans leurs contenants d'origine. Les emballages contaminés doivent être traités comme le produit.

Veillez vous informer auprès de votre entreprise de collecte au sujet des systèmes de reprise des produits chimiques et des emballages.

## 14. Informations relatives au transport

14.1-14.6 Produit non dangereux au sens des des réglementations au transport (ADR/RID, IATA, IMDG)

## 15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

### Législation nationale

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)

1436: Stockage ou emploi de liquides combustibles de point éclair compris entre 60 °C et 93 °C.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

## 16. Autres informations

### Indications relatives à la formation

Veiller à ce que l'utilisateur soit informé, averti et formé de manière adéquate.

### Autre

Uniquement pour les utilisateurs professionnels

État du : 28/10/2021

Les indications de cette fiche sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire les mesures de sécurité à prendre lors de l'utilisation du produit. Elles ne constituent en rien une garantie des propriétés du produit décrit.

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées par l'utilisateur